

Billet d'embarquement

Chers parents,

Ça y est! Une nouvelle année scolaire vient de démarrer! Je suis heureuse de vous retrouver et de prendre le temps de vous transmettre le 1^{er} Billet d'embarquement de l'École des Petits-Cheminots.

Vous retrouverez, dans ce premier document, plusieurs informations pratiques à consulter concernant la rentrée scolaire. Je vous demande d'y prêter la plus grande attention et vous invite à le conserver à portée de la main.

L'équipe-école, toujours bienveillante et engagée, finalise les derniers préparatifs afin de faire en sorte que cette rentrée soit un moment agréable et chaleureux. Votre présence dans la vie scolaire de votre enfant est importante pour nous. Elle est aussi essentielle pour votre enfant. L'intérêt que vous portez au cheminement scolaire de votre enfant l'encourage et l'incite à persévérer. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons assurer le succès recherché.

Quelques fois, au cours de l'année, je vous ferai parvenir via l'adresse électronique que vous nous avez fournie, le **Billet d'embarquement** qui saura vous informer sur la vie de l'école.

D'autre part, je vous invite à vous référer régulièrement à notre [site Internet](#) ainsi que notre page [Facebook](#). Vous y trouverez plusieurs informations supplémentaires et vous y ferez de belles découvertes.

En mon nom et au nom du personnel de l'école, je vous souhaite une excellente année scolaire 2025-2026 !

Brigitte DesRosiers
Directrice

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DES PETITS-CHEMINOTS

L'École des Petits-Cheminots fait partie du Centre de services scolaire des Navigateurs. Elle dispense des services d'éducation préscolaire (4 et 5 ans), du premier cycle (1^{re} année et 2^e année) et du deuxième cycle (3^e année) du primaire à la population du quartier Charny et regroupe deux établissements :

L'École de la Passerelle, située sur l'avenue des Belles-Amours, accueille trois classes de préscolaire, quatre classes de premier cycle et deux classes du deuxième cycle. Cet établissement a comme caractéristique d'accueillir principalement des élèves marcheurs, lesquels résident à proximité de l'école.

L'École Notre-Dame accueille trois classes de préscolaire et quatre classes de premier cycle. Elle est située sur la rue Omer-Poirier.

PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE DES PETITS-CHEMINOTS

Notre mandat premier est de **socialiser**, d'**instruire** et de **qualifier** les élèves que nous accueillons, conformément au Programme de formation de l'école québécoise. Toutefois, chaque école a ses valeurs propres et ses orientations spécifiques, lesquelles visent à répondre aux besoins particuliers de sa clientèle. C'est ce qui est convenu d'appeler le **Projet éducatif**.

Le projet éducatif de l'École des Petits-Cheminots 2023-2027 est un outil stratégique permettant de faire connaître nos enjeux, nos orientations, nos objectifs et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Le document complet contenant les moyens retenus afin d'atteindre nos objectifs se trouve sur le site Internet de l'école. Nous vous invitons à le consulter.

En voici les grandes lignes :

ENJEUX

- La réussite de tous les élèves
- Le bien-être physique et psychologique des élèves

ORIENTATIONS

- Augmenter les compétences en littératie
- Assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire

OBJECTIFS

- À l'échéance du projet éducatif, la proportion d'élèves en réussite aura augmenté (taux de réussite au-dessus de 70 %)
- À l'échéance du projet éducatif, moins d'élèves auront des écarts de conduite (violence verbale ou violence physique) chaque année

MISSION DE L'ÉCOLE

Faire cheminer tout un chacun, à son propre rythme, dans un environnement sécuritaire et bienveillant.

VISION DE L'ÉCOLE

Prioriser l'apprentissage, l'accomplissement et la collaboration de tous.

VALEURS DE L'ÉCOLE (ARC)

Autonomie

Nous favorisons le sentiment de compétence, d'efficacité et de responsabilité en vue de faire des choix éclairés.

Respect

Nous considérons la valeur de chacun tout en prenant soin des autres et de notre environnement.

Communication

Nous valorisons l'ouverture, la compréhension des autres, l'expression claire et l'écoute active avec objectivité.

DATES IMPORTANTES

Lundi 25 août : **Journée pédagogique** (service de garde offert aux élèves inscrits au 1^{er} et 2^e cycle et pour ceux qui ont déjà fréquenté la maternelle 4 ans)

Lundi 25 août : **Rencontre de parents pour tous les élèves du préscolaire (maternelle 5 ans) à 18 h 30.** La présence de votre enfant est non requise.

Mardi 26 août : **Journée pédagogique** (service de garde offert aux élèves inscrits au 1^{er} et 2^e cycle et pour ceux qui ont déjà fréquenté la maternelle 4 ans)

Mardi 27 août : **Rentrée scolaire 2025-2026**
Vous êtes attendus à 8 h dans la cour de l'école. Il y aura la présentation du personnel et c'est à ce moment que votre enfant connaîtra son titulaire. En cas de mauvais temps, le rassemblement se fera dans le gymnase.

Lundi 1^{er} septembre : **Congé pour tous**

Lundi 8 septembre à 18 h 30 : **Assemblée générale annuelle de parents**
Gymnase de l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots

Lors de l'assemblée générale annuelle, c'est l'occasion de supporter les parents qui ont travaillé pour vous l'an dernier en vous représentant au sein du conseil d'établissement et **d'élire les quatre nouveaux membres du conseil.**

Informations additionnelles :

- Comité formé de treize personnes, dont la direction, six parents et six membres du personnel, lesquels agissent en concertation et sont invités à exprimer leurs opinions, et ce, sans jugement afin de faire des choix portant sur le bien-être de l'ensemble des élèves ;
- Sept réunions conviviales prévues en présentiel. Celles-ci se déroulent à l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots, les mercredis dès 18 h 30. La première rencontre aura lieu le 24 septembre 2025 ;
- Mandat d'un an pour la présidente ou le président ;
- Mandat de deux ans pour les parents élus dans la mesure où les enfants sont présents à l'école ;
- Formation obligatoire pour les nouveaux membres, accessible en tout temps, à dessein de vous soutenir dans l'exercice de vos fonctions sous forme de capsules et de fiches thématiques (10 heures à faire d'ici la fin du mois de novembre) ;
- Frais de déplacement et de gardiennage remboursés ;
- En ce qui concerne les [Rôles et responsabilités](#), je vous invite à cliquer sur le lien en surbrillance.

Lors de l'assemblée, nous procéderons au tirage d'un prix de présence : remboursement d'une facture de cahiers d'activités d'une valeur de 72 \$ pour le primaire et d'un maximum de 30 \$ pour le préscolaire 5 ans.

Madame Sunny Breuil, présidente du conseil d'établissement, et moi-même, comptons sur votre présence à cette rencontre.

Mercredi 10 septembre à 18 h 30 : Rencontre de parents pour tous les élèves du primaire (1^{re} année et 2^e année)

École Notre-Dame des Petits-Cheminots

La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Jeudi 11 septembre à 18 h 30 : Rencontre de parents pour tous les élèves du primaire (1^{re}, 2^e et 3^e année)

École de la Passerelle des Petits-Cheminots

La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Vendredi 19 septembre : Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

Vendredi 10 octobre : Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

Lundi 13 octobre : Congé pour tous

Mercredi 15 octobre : Transmission de la 1^{re} communication à tous les parents

Vendredi 14 novembre : Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

Lundi 17 novembre : Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

Vendredi 5 décembre : Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

22 décembre au 2 janvier : Congé pour tous

Lundi 5 janvier : Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

RÉPARTITION DES ÉTAPES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Primaire, préscolaire 5 ans

1^{re} communication : au plus tard le 15 octobre 2025 (commentaires)

1^{er} bulletin (20 %) : au plus tard le 20 novembre 2025

2^e bulletin (20 %) : 15 mars 2026

3^e bulletin (60 %) : au plus tard le 10 juillet 2026

SÉCURITÉ

Afin de nous aider à assurer la sécurité et l'encadrement de tous, voici certains éléments à respecter à l'École des Petits-Cheminots :

- Veiller à ce que votre enfant ne se présente pas trop tôt à l'école avant le début des classes (10 minutes au primaire et 5 minutes au préscolaire). **À noter qu'aucune surveillance n'est assurée avant ce temps.**

- Que votre enfant soit habillé selon les conditions climatiques pour son bien-être (vous référer à la page 15).
- Présentez-vous toujours **au secrétariat afin de vous identifier** pour nous permettre d'assurer un bon contrôle.
- Prenez note que tous **les animaux domestiques sont interdits sur les terrains de l'école**. Il en va de la sécurité de tous.
- Advenant **une fermeture d'urgence de l'école**, vous serez prévenus par le biais des radios locales comme pour les fermetures les jours de tempête. Dans la mesure du possible, un message courriel sera envoyé et l'information se retrouvera sur notre page Facebook. Assurez-vous que votre enfant sait où aller advenant une fermeture imprévue de l'école ou si vous n'êtes pas là pour l'accueillir après la classe.
- Afin de maintenir à jour les coordonnées exactes dans notre bottin santé, **nous vous invitons à signaler tout changement en cours d'année en appelant à l'école ET au service de garde**. Il est important de **nous laisser les coordonnées d'une 3^e personne** (autre que les parents) que nous pouvons contacter dans une situation d'urgence.
- Il est primordial que vous préveniez l'école lorsque votre enfant souffre d'un malaise qui peut être contagieux. L'école appliquera alors des protocoles établis et dans certains cas, informera l'ensemble des parents. **Nous vous demandons de prendre très au sérieux ces appels de l'école, particulièrement dans les cas de pédiculose, de varicelle et d'autres maladies contagieuses.** Parmi les situations les plus courantes, afin d'éviter et de réduire la contagion, **votre enfant ne doit pas se présenter à l'école lorsqu'il fait de la fièvre** ou lorsqu'il présente **des symptômes de gastro-entérite**. **Il devra rester à la maison 24 heures après les derniers symptômes.**
- **Le matin, si votre enfant est malade** (fièvre, toux excessive, maux de cœur, etc.), **vous devez le garder à la maison**. Si les symptômes se manifestent à l'école, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée et vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais. Seul un billet médical permet à un enfant de demeurer à l'intérieur lors des récréations.
- **Le personnel de l'école n'est ni qualifié ni autorisé à administrer des médicaments aux élèves**. Lorsque cela est essentiel à la scolarisation, un protocole doit être établi avec la collaboration de l'infirmière. Si votre enfant est victime d'un accident ou d'un malaise, le personnel administrera les premiers soins et entrera en contact avec vous. Si nous jugeons que la situation nécessite l'intervention d'un médecin, l'enfant sera transporté en ambulance, aux frais des parents.
- Pour tous les parents, nous vous demandons de **respecter l'affichage des stationnements** et de **circuler prudemment aux alentours des deux établissements**.

Pour l'**École de la Passerelle**, nous tenons à vous mentionner l'importance de bien observer les directives liées à la sécurité des enfants concernant l'utilisation du stationnement. **Il est interdit de circuler en voiture sur le stationnement** en face de l'école, aux heures de début et de fin des classes. **Il est également interdit de stationner dans l'allée piétonnière**. La consigne étant de se rendre à pied jusqu'à la porte de l'école et de circuler de façon sécuritaire dans l'aire piétonnière. De ce fait, nous vous invitons à prendre connaissance des heures permises de stationnement aux abords de l'école. De plus, il est important de **respecter le sens unique** ainsi que l'obligation de **stationner votre automobile de reculons**. **Il en va de la SÉCURITÉ de tous : VOS enfants, NOS élèves.**

À l'**École Notre-Dame**, les places de stationnement étant en quantité très restreinte, tant à l'avant de l'école que dans la cour arrière, nous vous demandons de les laisser libres pour le personnel. De plus, il est important de respecter l'obligation de **stationner votre automobile de reculons**.

Il est **interdit de stationner** en tout temps du **côté ouest de la rue Marie-Couture**, ainsi que du **côté est, près des conteneurs**. **Merci de vous référer à la signalisation qui vous permet de venir reconduire votre enfant en toute sécurité; en vous stationnant quelques minutes) (débarcadère), sur la rue Marie-Couture.**

Prenez le temps de rouler lentement aux abords de l'école et des rues ou avenues avoisinantes (**Antoinette-Belzile, Joseph-Hudon, Louis-Philippe-Robitaille...**).

- L'enfant qui utilise sa bicyclette pour se rendre à son école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque de vélo conforme aux exigences de sécurité. Nous lui conseillons fortement d'avoir un bon cadenas pour le remiser en sûreté pendant les cours. **Il est interdit de rouler à bicyclette sur le terrain de l'école incluant le stationnement**. Par conséquent, l'enfant doit débarquer de son vélo et marcher à côté de celui-ci dès qu'il entre sur le terrain de l'école.

Vous trouverez un support à vélos dans la cour arrière de l'École Notre-Dame et à l'École de la Passerelle, il est situé à l'avant, près du boisé.

PONCTUALITÉ - IMPORTANT

Nous tenons à vous préciser l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. Il est toujours insécurisant et stressant pour un élève d'arriver en retard en classe. **Dès son jeune âge, il est important de lui apprendre la ponctualité.**

En début de période, l'enseignante explique le programme de la journée, les activités qui seront réalisées, etc. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant, car cela lui permet de connaître le déroulement de la journée ou de l'activité. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et ne peut rattraper le temps perdu.

De plus, lorsque l'enseignante reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps.

Préscolaire : 8 h 23 à 11 h 25
12 h 50 à 14 h 30

Primaire : 8 h à 11 h 25
12 h 50 à 15 h 15

ABSENCE DE VOTRE ENFANT -- Important

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk-Portail, dans la tuile absences. **Idéalement, avant le début des classes.** Pour plus de facilité et de rapidité, nous vous inviterons à TÉLÉCHARGER l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pourrez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour l'application MParent : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours communiquer directement avec la secrétaire de l'école en lui laissant un message sur la boîte vocale de l'école ET celle du service de garde (si votre enfant le fréquente). **Merci de mentionner le nom complet de votre enfant, le nom de sa titulaire, la raison de l'absence et la durée.**

Secrétariat de l'École de la Passerelle : 418 834-2469, poste 0
Service de garde de l'École de la Passerelle : 418 834-2469, poste 64540

Secrétariat de l'École Notre-Dame : 418 834-2470, poste 0
Service de garde de l'École Notre-Dame : 418 834-2470, poste 64640

Par mesure de sécurité, lorsque votre enfant s'absente de l'école **uniquement durant une période du service de garde** (ex. : midi ou fin de journée), vous devez signaler celle-ci avant 14 h.

BOUTEILLE D'EAU

Même si les fontaines d'eau sont en fonction, nous vous suggérons de fournir une bouteille d'eau réutilisable à votre enfant.

PAPIERS MOUCHOIRS

L'école fournit aux élèves des boîtes de mouchoirs en papier.

CASIERS ET SAC D'ÉCOLE

Tous les élèves ont accès à un casier pour y déposer leurs effets personnels (bien identifiés). Votre enfant doit apporter son sac d'école, dès sa 1^{re} journée d'école.

PÉRIODE DU DÎNER

Les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e année sont jumelés lors de la période du dîner. C'est la même directive pour tous les élèves du préscolaire. Des éducatrices sont attitrées dans chaque local. Tous les élèves doivent apporter, chaque jour, un **repas froid, un thermos ou un repas à réchauffer.**

Service de traiteur offert – L'information suivra par l'intermédiaire du service de garde.

SPÉCIALITÉS

Les cours de musique se déroulent dans le local attitré à cet effet. Concernant l'anglais, les cours se déroulent directement dans le local de classe de votre enfant (sauf à l'École Notre-Dame). Le gymnase est utilisé pour les cours d'éducation physique.

MESURES D'HYGIÈNE

Une sensibilisation en matière d'hygiène des mains sera faite auprès des élèves et un lavage des mains sera fréquent et obligatoire pour tous.

RÈGLES EN VIGUEUR À L'ÉCOLE

Quatre règles de vie encadrent la conduite des élèves en tout temps. Elles sont communes à toutes les écoles du Centre de services scolaire des Navigateurs (vous référer à la page 16).

Règles des classes et du service de garde

À ces règles de conduite s'ajoutent certaines règles propres à la classe, à l'établissement et au service de garde. Celles-ci sont souvent élaborées en collaboration avec les élèves en début d'année et sont clairement communiquées à tous, et ce, plusieurs fois par année.

Intervention spécifique en cas de violence, d'intimidation et de non-respect

À l'École des Petits-Cheminots, aucun geste de violence ou d'intimidation n'est toléré. C'est pourquoi il est prévu, des modalités d'intervention liées à une trajectoire ayant pour but d'accompagner et de soutenir l'élève dans une démarche de réparation. Des marques d'appréciation sont signifiées aux élèves qui respectent les règles et des activités récompenses sont organisées régulièrement dans les classes et dans l'école. Des défis individuels ou de classe seront proposés aux élèves. L'élève sera évalué en fonction de son propre cheminement.

Il est bon de rappeler qu'à la suite d'un geste grave ou d'un refus majeur de collaborer, une fugue ou d'autres gestes ou événements majeurs, le personnel enseignant informera les parents que le retour de l'enfant à l'école ne sera possible qu'après une rencontre avec les parents et la direction pour éviter et prévenir une répétition des gestes posés.

La direction peut aussi, selon la gravité du geste, suspendre un élève, à l'interne ou à l'externe, pour une période déterminée. Elle convoquera alors les parents pour établir un plan d'intervention. Ce plan permettra d'établir, entre autres, les conditions de retour dans la classe ou à l'école et les mesures de soutien adaptées à l'élève et à la situation.

POLITIQUE ALIMENTAIRE DE L'ÉCOLE

Collations SSSS

Santé, Soutenantes, Sécuritaires et Succulentes

La collation est nécessaire chez l'enfant, car elle permet de compléter les repas et de lui offrir l'énergie nécessaire pour l'ensemble de sa journée. Il faut garder en tête que la collation doit fournir **de l'énergie** et **être nutritive** sans couper l'appétit pour le repas suivant.

Plein d'idées nutritives! <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>

ATTENTION AUX ALLERGIES

Attention! En raison des cas d'allergies, toutes les collations contenant (ou pouvant contenir) des noix ou des arachides sont strictement interdites.



Fruits et légumes

- Fruits frais
- Fruits en conserve non sucrés
- Fruits séchés
- Barres de fruits non sucrées
- Compote de fruits non sucrée
- Légumes (et trempette)
- Jus de légumes



Aliments protéinés

- Fromage
- Lait
- Yogourt
- Yogourt à boire
- Smoothie **maison**
- Boisson végétale
- Oeufs durs
- Pois chiches rôtis
- Graines de tournesol et de citrouille
- Trempette d'houmous
- Beurre de soya (Wow Butter)



Aliments de grains entiers

- Craquelins à **grains entiers**
- Pita, muffin anglais, pain de blé, galette de riz
- Muffin **nutritif**, barre tendre **nutritive** ou boule d'énergie **nutritive**
- Granola ou céréales à grains entiers

Les élèves doivent être autonomes dans la gestion de leurs collations et de leurs contenants. **Toutes les collations dont le premier ingrédient figurant sur la liste est le sucre (ou ses synonymes) ne sont pas acceptées.**

PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE

Pour répondre adéquatement aux besoins de ses élèves, l'École des Petits-Cheminots a besoin de l'implication et de la participation des parents.

Plusieurs possibilités s'offrent aux gens qui veulent contribuer au dynamisme de cet établissement, selon les intérêts et les disponibilités de chacun :

Conseil d'établissement

Le mandat de ce conseil, tel que défini dans la Loi sur l’instruction publique, est de veiller à la réalisation du projet éducatif de l’école. Ce mandat requiert une collaboration étroite entre le personnel de l’école et les parents. Les membres parents sont élus lors de l’assemblée générale annuelle des parents qui a lieu en septembre et à laquelle vous êtes tous invités.

Organisme de participation des parents (OPP)

Cet organisme est un regroupement de parents qui veulent supporter la réalisation de divers projets dans l’école. Chez nous, l’OPP se consacre depuis quelques années à des activités de financement pour l’amélioration de la cour de l’école et pour la réalisation de divers projets de développement. C’est grâce à eux que des équipements de qualité ont été installés dans la cour de chacun de nos établissements. De plus, un pique-nique familial de fin d’année fait désormais partie des traditions tenues par l’OPP.

Bénévoles à la bibliothèque

Nous disposons d’une bibliothèque dans chaque établissement. Ce sont de précieux bénévoles qui assurent le prêt, la tenue de l’inventaire, l’entretien et la réparation des volumes. C’est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons plusieurs grands-parents ou d’autres membres de la communauté. Tous sont les bienvenus !

Accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties et activités

Que ce soit lors d’activités spéciales à l’école, pour des sorties ou pour nous faire profiter de vos divers talents, de vos contacts ou de votre expertise, votre contribution à la vie de l’école sera toujours appréciée. N’hésitez pas à faire part au titulaire de votre enfant de votre intérêt afin de contribuer à la vie de l’école.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

L’École des Petits-Cheminots met en place, chaque année, divers services complémentaires destinés aux élèves. C’est la direction de l’école qui veille à cibler les élèves qui en bénéficieront en fonction des priorités et des critères établis, et ce, en collaboration avec l’équipe-école. C’est dans le plan d’intervention élaboré pour chaque élève qui présente des besoins particuliers que l’on décrit les moyens et services mis en place avec la collaboration des parents pour répondre à ses besoins.

Service d’orthopédagogie

L’orthopédagogue intervient en individuel ou en sous-groupes auprès des élèves qui ont des difficultés d’apprentissage et qui nécessitent des interventions rééducatives. Elle propose également des activités d’enseignement en classe selon les besoins : projet en conscience phonologique, ateliers de décodage, structure de la phrase, questions à développement, mots-questions, stratégies en résolution de problèmes, etc.

Service d’orthophonie

L’orthophoniste travaille prioritairement auprès des élèves du préscolaire et au besoin, auprès de ceux de première année qui présentent des difficultés importantes de langage.

Service de psychologie

Le mandat de la psychologue se situe surtout au niveau des évaluations cognitives et attentionnelles et du rôle-conseil auprès de l'équipe-école.

Service d'éducation spécialisée

Les intervenantes travaillent auprès des élèves ayant des problématiques comportementales, académiques, sociales... et en étroite collaboration avec le personnel qui gravite auprès de ces derniers.

Service de psychoéducatrice

La psychoéducatrice évalue différentes problématiques d'adaptation et propose des solutions propres aux besoins non seulement de l'élève, mais également du milieu. Ce service contribue au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale des élèves ciblés en interaction avec leur environnement.

Service d'ergothérapie

L'ergothérapeute propose des activités pour la détection des besoins prioritairement aux élèves du préscolaire, brosse un portrait de ces derniers, soutient la mise en place de stratégies universelles en classe, effectue les références aux services externes pour des élèves ciblés et exerce un rôle-conseil auprès du personnel.

Service de francisation

L'intervenante responsable effectue le suivi de francisation auprès des élèves allophones ou arrivés récemment qui doivent développer leurs connaissances et leur maîtrise de la langue française. Des cibles personnalisées sont fixées par chacune des enseignantes pour favoriser la réussite des élèves à leur propre rythme. La responsable s'assure de la cohérence des cibles avec les paliers ILSS (programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale).

Service « Lire et faire lire »

Ce programme regroupe des aînés, bénévoles-lecteurs, et consiste à se rendre dans l'école pour lire des histoires aux élèves à raison d'une fois par semaine en sous-groupes (huit semaines). Il s'agit d'une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Service de garde

Le service de garde est ouvert tous les jours de classe du calendrier scolaire de 7 h à 18 h, lors de la semaine de relâche (selon le nombre d'élèves inscrits) et des journées pédagogiques en cours d'année. De nombreuses activités variées sont organisées quotidiennement par l'équipe qui y travaille.

ASSURANCE-ACCIDENT

Le Centre de services scolaire des Navigateurs s'assure que ses installations matérielles sont conformes et respectent les normes de sécurité et s'assure que ses activités soient menées de façon sécuritaire et responsable. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient le CSSDN n'est pas une assurance-accident, mais plutôt une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel est établie. Si les faits au dossier démontrent que la responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel n'est pas engagée, aucun paiement ou remboursement n'est effectué, que ce soit pour des dommages corporels ou matériels.

Prendre note que sont exclues de la couverture d'assurance en responsabilité civile les commotions cérébrales qui surviennent lors de la pratique d'un sport de contact. Par sports de contact, on entend notamment le hockey, le football, la boxe ou la lutte.

Compte tenu de ce qui précède, nous encourageons fortement les parents à souscrire à une assurance-accident privée au bénéfice de leur enfant qui fréquente un établissement scolaire du Centre de services scolaire des Navigateurs, à plus forte raison si cet enfant est inscrit dans un sport de contact au CSSDN ou participe à une telle activité offerte ou chapeautée par le CSSDN en cours d'année.

Il est donc très important que chaque famille prenne elle-même une assurance, si elle veut que ses enfants soient couverts en raison d'un accident (transport ambulancier, réparation de dents, location de béquilles, traitements en physiothérapie, etc.).

Période hivernale et période printanière

Nous désirons également vous aviser qu'en période hivernale et printanière, le Centre de services scolaire des Navigateurs met tout en œuvre afin de s'assurer de la sécurité de l'ensemble des élèves, de ses employés ainsi que des personnes qui gravitent autour de ceux-ci (parents, grands-parents, bénévoles, gardiennes, accompagnateurs, livreurs, etc.). Ainsi, en fonction des conditions climatiques variables, nous nous efforçons d'étendre les abrasifs adéquats et nécessaires. Par conséquent, il serait souhaitable d'être chaussé adéquatement selon les conditions climatiques afin que les déplacements s'effectuent en toute sécurité sur les différents accès aux établissements.

COMMUNICATION

Afin de réduire les coûts reliés à l'impression et dans une perspective de développement durable, les communiqués seront distribués par courrier électronique aux adresses que vous nous avez transmises sur le formulaire de renseignements confidentiels rempli lors de l'inscription. De plus, étant donné que plusieurs parents se partagent la garde de leur(s) enfant(s), ce mode de distribution conviendra davantage à notre clientèle. Toutefois, si vous désirez recevoir les communiqués en version papier, nous vous invitons à faire une demande écrite à la secrétaire de votre établissement.

LISTE DU PERSONNEL

Direction de l'École des Petits-Cheminots : Brigitte DesRosiers

École Notre-Dame des Petits-Cheminots :

Secrétaire :	Chantal Landry
Préscolaire 5 ans :	Marie-Eve Gaboury, Vicki Baron et Caroline Buteau
1 ^{re} année :	Isabelle Morin. Catherine Talbot
1 ^{re} / 2 ^e année :	Josiane Ouellet
2 ^e année :	Isabelle Langevin et Lory Lefevre

Éducatrices spécialisées : Maude Pelletier, Alycia Morissette et Catherine Corriveau
Concierge : Marc Sanschagrin (compagnie DERKO)

Éducatrices au service de garde : Chantal Clément, Chantal Gingras, Megan Duchesneau-Pelletier, Audrey Larouche, Rabeb Ferchichi, Léona Garçon et Annie Thériault

École de la Passerelle des Petits-Cheminots :

Secrétaire : Sonia Bonneville

Préscolaire 4 ans : Amélia Duguay

Préscolaire 5 ans : Lyne Bouffard, Marie-Hélène Leclerc

1^{re} année : Justine Gagné et Jacinthe Gauthier-Bergeron

2^e année : Cynthia Bruneau et Marie-Eve Cazes

3^e année : Catherine Coulombe et Marlène Vézina

Éducatrices spécialisées : Lise Dussault, Audrey Lebel et Véronique Audet-Bégin

Concierge : Alfonso Segundo Balaguera Cala

Éducatrices et éducateurs au service de garde : Chantal Gagnon, Marie-Claude Bélanger, Nathalie Fortin, Carine Létourneau, Nathalie Proulx, Hasna Cheddakh, Annie Moreault, Anny Landreville

Personnel qui intervient dans les deux établissements :

Responsable du service de garde : Nathalie Amyot

Complément de tâches au préscolaire : Stéphanie Gagnon

Complément de tâches au primaire : Claudia Roy

Éducation physique : Sophie Baron

Musique : Valérie Parent

Anglais : Lynda Cyr

Orthopédagogues : Sammy Jolin et Gabrielle Bourret

Orthophoniste réseau : Marie-Josée Pineau

Psychoéducatrice : Roxanne Guilbert

Psychologue réseau : Stéphanie Richard

Ergothérapeute réseau : Gabrielle Dumont-Lévesque

Opérateur en informatique : Xavier Caron

Infirmière : Line Mercier

Hygiéniste dentaire : Sarah Vaillancourt

Ouvrier d'entretien : Gérald Bouffard

POUR NOUS JOINDRE

Pour joindre un des membres du personnel de l'école, contactez le secrétariat de l'établissement que fréquente votre enfant. Nous vous retournerons l'appel dans les meilleurs délais.

École de la Passerelle des Petits-Cheminots :

Secrétaire : Sonia Bonneville

Téléphone : 418 834-2469, poste 64501

Télécopieur : 418 832-6149

Heures de bureau : 7 h 30 à 11 h 40 12 h 40 à 15 h 30

Courriel : passerelle@cssdn.gouv.qc.ca

Service de garde : 418 834-2469, poste 64540

École Notre-Dame des Petits-Cheminots :

Secrétaire : Chantal Landry

Téléphone : 418 834-2470, poste 64601

Télécopieur : 418 832-7619

Heures de bureau : 7 h 50 à 11 h 25 12 h 45 à 15 h 15

Courriel : pav.notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca

Service de garde : 418 834-2470, poste 64640

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Préscolaire : 8 h 23 à 11 h 25
12 h 50 à 14 h 30

Primaire : 8 h à 11 h 25
12 h 50 à 15 h 15

DOCUMENTS IMPORTANTS DU CSSDN À CONSULTER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- ✓ [Protecteur national de l'élève](#)
- ✓ [Civilité au primaire](#)
- ✓ [Fermeture des établissements](#)
- ✓ [À votre écoute](#)

THERMOMÈTRE

DE l'habillement
SELON LA TEMPÉRATURE RESENTIE



15°C à 17°C

vêtements **LONGS**

(chandail et pantalon longs, souliers d'extérieur)

12°C à 14°C

vêtements de **PRINTEMPS**

(veste ou coton ouaté, souliers d'extérieur)

-7°C à 5°C

vêtements d'**HIVER**

(manteau, pantalon, bottes, tuque, mitaines, cache-cou)

plus de 18°C

vêtements **COURTS**

(chandail et pantalon courts, souliers d'extérieur)

6°C à 11°C

vêtements de **PRINTEMPS**

(manteau, pantalon, bottes)

moins de -18°C

récréation **INTÉRIEURE**

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



VISION

Prioriser l'apprentissage, l'accomplissement et la collaboration de tous

MISSION

Faire cheminer tout un chacun, à son propre rythme, dans un environnement sécuritaire et bienveillant



Calendrier scolaire 2025-2026

PRIMAIRE

JUILLET 2025	AOÛT 2025	SEPTEMBRE 2025	OCTOBRE 2025
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4
6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13	5 6 7 8 9 10 11
13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20	12 13 14 15 16 17 18
20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27	19 20 21 22 23 24 25
27 28 29 30 31	24 25 26 27 28 29 30	28 29 30	26 27 28 29 30 31
	31		
NOVEMBRE 2025	DÉCEMBRE 2025	JANVIER 2026	FÉVRIER 2026
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1	1 2 3 4 5 6	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7
2 3 4 5 6 7 8	7 8 9 10 11 12 13	4 5 6 7 8 9 10	8 9 10 11 12 13 14
9 10 11 12 13 14 15	14 15 16 17 18 19 20	11 12 13 14 15 16 17	15 16 17 18 19 20 21
16 17 18 19 20 21 22	21 22 23 24 25 26 27	18 19 20 21 22 23 24	22 23 24 25 26 27 28
23 24 25 26 27 28 29	28 29 30 31	25 26 27 28 29 30 31	
30			
MARS 2026	AVRIL 2026	MAI 2026	JUIN 2026
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4	1 2	1 2 3 4 5 6
8 9 10 11 12 13 14	5 6 7 8 9 10 11	3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13
15 16 17 18 19 20 21	12 13 14 15 16 17 18	10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20
22 23 24 25 26 27 28	19 20 21 22 23 24 25	17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27
29 30 31	26 27 28 29 30	24 25 26 27 28 29 30	28 29 30
		31	

- Journées pédagogiques
- 3 journées pédagogiques pour cas de force majeure
- ◆ Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 13 février, 27 mars, 7 avril
- Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 27 août 2025
Fin des cours pour les élèves : 22 juin 2026

180 jours d'enseignement